

LA MONTEE DES RISQUES DE CREDIT DANS LES ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE : LE CAS DE L'AFRIQUE CENTRALE.

Célestin MAYOUKOU

CRE_AM-Université de Rouen

Version Provisoire. Septembre 2013.

Résumé

La microfinance connaît une montée des risques de défaut dans plusieurs pays. C'est en Asie que le phénomène a pris une ampleur considérable. Les médias se sont saisis de la question en remettant même en cause le bien fondé de la microfinance. L'Afrique centrale n'est pas en reste. Plusieurs faillites des IMF ont déferlé la chronique au Cameroun l'un des pays où le tissu des IMF est le plus important en Afrique centrale. Les raisons de la montée de la faillite des IMF tant au Cameroun qu'au Congo Brazzaville n'ont pas encore été bien étudiées. Quelques travaux émergent ici ou là insistant surtout sur deux causes : la croissance non maîtrisée et la mauvaise gouvernance. D'autres facteurs telle que la non maîtrise de la technologie du risque de prêt individuel n'ont pas encore fait l'objet des travaux tant analytique qu'empirique. Nous voulons dans le cadre de cet article combler cette lacune.

Mots clés : microfinance, risque de défaut, Afrique centrale, faillite.

Code JL : G20, G210

THE RISE OF DEFAULT RISK IN MICROFINANCE INSTITUTIONS: THE CASE OF CENTRAL AFRICA

Abstract.

Microfinance is experiencing a rise in the risk of default in several countries. It is in Asia that the phenomenon has taken a considerable scale. The media have seized the issue by questioning even the good founded microfinance. Central Africa is no slouch. Several bankruptcies of MFIS swept the Chronicle in Cameroon one of the countries where the industry of microfinance is the largest in Central Africa. The reasons for the rise of the bankruptcy of microfinance's institution both in Cameroon and Congo Brazzaville were not yet well analyse. Some works emerge here or there insisting above all on two causes: the non-controlled growth and bad governance.

Over other factors such as the non control of the risk of individual loan technology did not yet object that empirical and analytical work. We want to fill this gap.

Key Words : microfinance, default risk, central Africa, bankruptcy

JL Code: G20, G210

1. Introduction

La microfinance de type microbanque qui s'est développée en Afrique centrale à la suite de l'adoption de la réglementation COBAC¹ en 2002 dans l'ensemble de la sous-région connaît une montée de risque. En effet, la réglementation COBAC en autorisant la création d'institutions pouvant avoir le statut de coopérative, de mutuelle ou de société anonyme a facilité la transformation d'institutions ayant le statut de coopérative ou de mutuelle en société anonyme. Cette mutation statutaire a conduit à l'apparition de petites et moyennes entreprises bancaires (PMEB) voire de banque de microfinance. Il s'en est suivi concomitamment une croissance non maîtrisée. Le rapport de la COBAC (2010, p. 66) évoque cette mutation en ces termes : « *la croissance du secteur de la microfinance dans la CEMAC s'est poursuivie au cours de l'année 2010, avec une orientation à la hausse de l'ensemble des indicateurs d'activité...Le défi majeur « est celui d'encadrer cette croissance qui s'accompagne de nombreuses insuffisances recensées au niveau des établissements de microfinance en activité (problème de gouvernance, gestion des risques inadaptée, absence de contrôle interne)»*. D'autres formes de mutations ont également largement modifiée la structure des IMF. Il s'agit par exemple de la mise en place de partenariats avec les multinationales de transferts de fonds, ou l'entrée des IMF dans le marché de crédits aux PME sans avoir ni le savoir faire nécessaire au traitement de risque pour ce type de clientèle, ni les fonds propres suffisants pour absorber les risques de défaut induits par cette nouvelle clientèle. En outre, le laxisme dans l'analyse du risque de certaines institutions ; et l'adoption des comportements qui sont parfois à la frontière du clientéliste, dans la décision d'octroi de crédit, ont conduit à l'accumulation de prêts à risque notamment au Cameroun et au Congo Brazzaville. Cette situation de montée de risque de crédit s'est traduite par des faillites spectaculaires dans les deux pays. On citera pour exemple, les faillites de COFINEST- l'un de fleuron de la microfinance au Cameroun et leader du transfert de fonds avec Western Union en 2011- et de COPEMIF². On évoquera aussi les faillites ou les retraits d'agrément des IMF ci-après au Congo Brazzaville : Horthy Services, CCD, COCAM, CFVCM, MUDACOM, etc.³. La montée de risque en Microfinance s'est amplifiée depuis quelques années de part le monde. Des risques de non remboursement ont été soulignés dans plusieurs pays : au Maroc, au Nicaragua, en Bosnie-Herzégovine, en Inde du Sud, au Pakistan etc. L'un des indicateurs de risque est le prêt à risque autrement dit les retards de remboursements. Ceux-ci ont atteint environ 10% en 2009.

Les travaux sur le risque de défaut en microfinance sont en émergence. Ces travaux (Bhole B et Olden S, 2010, Volgelgesand, 2003,) soulignent dans leur ensemble que

¹ Commission bancaire d'Afrique centrale

² Ministère des finances du Cameroun (2011), Rapport final Evaluation du secteur de la microfinance au Cameroun, p. 23

³ COBAC, « Situation du secteur de la microfinance au Congo au 31 janvier 2012 », session du 27 juin 2013, p. 4

la montée du risque de défaut est due fondamentalement à la mutation de la technologie de prêt. En effet, la technologie conventionnelle de prêt qu'utilisent les banques est inadaptée lorsque l'on s'adresse à une clientèle pauvre. Car on ne peut attacher au prêt un collatéral traditionnel. Dans les pays en développement le risque est amplifié par l'absence d'une infrastructure juridique pouvant contraindre le débiteur à faire face à ses engagements d'une part, et il n'existe pas d'autre part un système permettant d'attacher un score sur le type de risque que présente le client. La technologie de prêt de groupe combinant l'engagement solidaire des clients en cas de défaut de l'un d'entre eux et l'incitation dynamique a permis pourtant de venir à bout du risque de défaut des clients. Mais, la substitution progressive de la technologie du prêt de groupe par celle du prêt individuel, dans la plupart des institutions de microfinance (IMF), a engendré une vulnérabilité de ces mêmes institutions et celle de leurs clients.

Les risques auxquels sont confrontées aujourd'hui les institutions financières fût-elles microfinancières sont de plusieurs types selon Harrington (1987) :

- risque de contrepartie ;
- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de taux d'intérêt ;
- risque de change ;
- risque potentiel.

Cependant le « risque de crédit couvre l'ensemble des risques liés à un emprunteur n'honorant pas à temps ses engagements » (Harrington, op. cit., p. 102). Nous traiterons dans cet article de ce type de risque. Celui-ci est inhérent à toute activité d'octroi de prêt, car il n'est pas impossible de voir l'emprunteur ne pas honorer ses engagements ou de le faire avec retard. Le risque de crédit ne se limite pas au cas de défaillance totale de l'emprunteur, il inclut aussi les cas de retards de paiements qui provoquent pour l'IMF des difficultés de trésorerie et peuvent créer des incertitudes et même des renégociations de la dette. Les retards de paiements traduisent plusieurs situations néfastes. Il peut s'agir de simples reports de ressources attendues ou même des constitutions de provisions pour risque.

L'article va être organisé comme suit. La section 2 présentera une revue de la littérature sur l'analyse du risque de crédit ou de défaut. Dans la section 3, mettra en évidence l'ampleur des risques de défaut en microfinance en insistant plus particulièrement au cas de l'Afrique centrale. La Section 4 traitera des déterminants

de ces risques de défaut et des mécanismes d'endigement possibles. La section 5 conclura.

2. Revue de la littérature sur le risque de défaut

La littérature traite de la question de la montée de risques par un mauvais traitement en amont du risque de projet, autrement dit, la sélection de bons projets par l'élimination de la sélection adverse ou l'anti-sélection. Cette question a été d'abord traitée dans la lignée des articles fondateurs d'Akerlof (1970) et de Leland et Pyle (1977). Akerlof a mis en évidence le risque d'anti-sélection en présence d'asymétrie d'information en s'appuyant sur l'exemple du marché des voitures d'occasions. Les produits de bonnes qualités peuvent selon lui se retirer du marché et ne laisser que les produits (versus projets) de mauvaise qualité. Les travaux de Leland et Pyle ont cherché à éliminer ce type de risque en introduisant la théorie des signaux. Les prêteurs de bonnes qualités doivent pouvoir signaler leur type en émettant des signaux que doivent capter les investisseurs. Le signal utilisé est l'incitation des emprunteurs potentiels d'engager des fonds pour financer leurs projets. La logique est simple. En investissant une part de sa richesse dans son entreprise, un entrepreneur ayant une aversion pour le risque, procède à une diversification sous-optimale. Pour un investisseur, il voit dans ce sacrifice une preuve de la confiance de l'entrepreneur dans la réussite de son projet. Un entrepreneur ayant un bon projet aura une forte incitation à investir des fonds dans son projet qu'un entrepreneur qui sait qu'il a un mauvais projet. Les emprunteurs ayant des projets de mauvaise qualité ne doivent pouvoir imiter ceux ayant des projets de bonne qualité. Sinon, les prêteurs versus investisseurs potentiels ne pourront être en mesure de distinguer les bons et les mauvais. A cet effet, l'équilibre qui en résulterait serait qualifié de mélangeant. Les limites découlant de la théorie des signaux a permis l'émergence des travaux montrant, dans le cadre des prêts bancaires, que le taux d'intérêt peut jouer le rôle de signal et conduire à un équilibre qui permettrait de séparer les bons et les mauvais projets. Si la banque, ou toute institution prêteuse, ne peut distinguer les bons et les mauvais projets, la solution optimale pour elle est de rationner le crédit. La mise en évidence d'un tel équilibre est l'apport fondamental de l'article de Stiglitz et Weiss (1981a). D'autres travaux des mêmes auteurs ont permis d'approfondir cette question Stiglitz et Weiss (1983). L'autre source du risque de défaut est l'insolvabilité de l'emprunteur, involontaire ou stratégique. Pour éliminer le risque de défaut, autrement dit l'insolvabilité, les travaux théoriques se sont appuyés sur des mécanismes permettant à la banque de sélectionner les bons projets, lorsque surtout elle n'est en mesure de capter les signaux émis par les clients. On peut citer à cet égard le travail de Flannery (1986). Selon cet auteur, les investisseurs peuvent déduire l'information privée des émetteurs de

dettes en observant la maturité de leur endettement. En introduisant la sélection adverse par un mécanisme de différenciation des emprunteurs par la probabilité de leur projet (bon ou mauvais), il en déduit le niveau de taux d'intérêt que peuvent pratiquer les banques en fonction non seulement de leur degré d'information sur les emprunteurs potentiels, mais aussi en fonction de la maturité de leur dette respective. Un emprunteur de bonne qualité aura une préférence d'endettement à court terme, si à l'échéance, le renouvellement de l'emprunt est conditionné par des résultats financiers découlant de cette étape⁴. Par contre, les emprunteurs de mauvaise qualité préféreront s'endetter à long terme, car sur le long terme, la banque ne pourra observer la qualité des emprunteurs à la fin de cette période. D'où la tendance de la banque de pratiquer un taux d'intérêt unique quelque soit le type. Ce taux d'intérêt mélangeant pénalise les bons emprunteurs et conduit à une situation de sélection adverse. Les travaux portant sur les contrats de dette tentent de formaliser la nature de contrat que peuvent proposer les banques pour permettre aux emprunteurs potentiels de révéler leur type. Le modèle proposé par Townsend (1979), postule une situation où deux agents neutres au risque entre en relation : un investisseur et un emprunteur. Le premier ne peut observer la réalisation des revenus découlant du projet du premier qu'avec un coût. Tandis que le second peut observer ses revenus sans coût. Pour inciter un emprunteur à révéler ses vrais revenus découlant du projet, un contrat doit être signé entre les deux en début de période. Ce contrat doit préciser les conditions dans lesquelles un audit peut être mené et le montant du remboursement à la fin de la période. L'objectif de l'investisseur est de proposer le contrat qui maximise l'espérance des revenus de l'emprunteur sous la contrainte que celui-ci déclare ses véritables revenus.

Le contrat optimal permettant à l'emprunteur à révéler ses véritables revenus est selon Townsend, mais aussi Diamond (1984), Gale et Helwing (1985) et Williamson (1986) proche du contrat standard. Un contrat standard est celui qui est caractérisé respectivement par un mécanisme de paiement fixe lorsque l'entrepreneur ne fait pas faillite, et par la saisie de la totalité des revenus, suivi d'un audit de ce dernier en cas de faillite. Ce type de contrat est celui que proposent généralement les banques dans la réalité et que les institutions de microfinance offrant des prêts individuels proposent aussi. Diamond (1984) s'est intéressé à la même question. Pour cet auteur, le contrat optimal est celui qui intègre non pas un audit systématique, mais des pénalités non financières. Selon Diamond, le contrat doit stipuler un remboursement fixe et des pénalités non pécuniaires en cas de faillite. La pénalité non financière peut être une perte de réputation ou une peine de prison. Mais selon Lacker (1990), le contrat de dette de Diamond est comparable à un contrat de dette avec garanties. En cas de revenu déclaré inférieur au remboursement contractuel, la banque saisit les biens

⁴ Le remboursement du principal et des intérêts.

servant de garantie à la hauteur du défaut de paiement. Le paiement d'une garantie permet d'inciter l'emprunteur à déclarer ses véritables revenus. L'utilisation de ce type de contrat peut être optimal, pour des PME, car la faible taille des prêts qu'ils sollicitent ne permet pas d'amortir les coûts fixes d'audit. Ce type de contrat émerge largement dans le contrat de prêt microfinancier qu'offrent les institutions de 2^e catégorie en Afrique centrale.

Les modèles de contrat de dette permettant de sélectionner les bons clients et de gérer l'aléa moral enfin gérer en amont et en aval le risque de défaut ont été développés en microfinance.

Le contrat de prêt de groupe est celui permettant de gérer à la fois le risque d'anti-sélection et de réaliser un monitoring à faible coût.

Dans la lignée des modèles de Stiglitz (1990) et Varian (1990) la responsabilité conjointe qui découle du contrat de prêt de groupe permet grâce à la responsabilité conjointe des emprunteurs d'obtenir des volumes de prêts plus élevés que par le biais d'un contrat de dette individuel. D'autres modèles ont approfondi l'impact du groupe dans le monitoring. C'est le cas du modèle Ghakat M. et Guinnane (1999). Le modèle souligne le rôle que joue le prêt avec engagement-joint dans le renforcement de la sélection et du monitoring d'une part et la vérification du remboursement du prêt d'autre part. Ces facteurs permettant le renforcement de la sélection adverse et le monitoring sont entre autres :

- la capacité d'identification de la nature du risque attaché à l'emprunteur potentiel ;
- la possibilité de s'assurer que l'emprunteur potentiel utilisera à bon escient le prêt et fera en sorte qu'il le rembourse intégralement ;
- l'accès à l'information sur le déroulement du projet dans le cas où l'emprunteur déclare son incapacité à le rembourser ;
- la capacité à trouver les moyens (versus méthodes) permettant d'inciter l'emprunteur à rembourser, s'il est par exemple il peu enclin à le faire.

Il en résulte que les institutions adoptant un contrat de prêt de groupe réussissent mieux que les banques conventionnelles dans certains contextes sociaux pour deux raisons distinctes :

- les membres d'une communauté ont une information fiable sur la qualité de risque des uns et des autres ;

-la source essentielle de la faillite du contrat de dette bancaire standard est qu'il est impossible d'appliquer des sanctions financières contre les pauvres qui par nature ne peuvent fournir une garantie.

Le modèle Ghatak (1999) met en lumière les mécanismes d'émergence du contrat de groupe et la manière dont les membres mobilisent les mécanismes du contrat dans la sélection des projets. L'ensemble de ces mécanismes contribuent à économiser les coûts d'audit. Le contrat de groupe joue aussi le rôle de mécanisme d'incitation au remboursement du prêt sans que le prêteur n'impose une sanction aux emprunteurs. Dans la lignée de Ghatak 1999 ; Ghatak et Guinnane (1999) développent un modèle où ils montrent que dans le cadre d'un prêt bancaire la meilleure manière de séparer les bons risques des mauvais et de solliciter la constitution d'un collatéral par emprunteur. Les emprunteurs risqués sont souvent en faillite et perdent leur collatéral. Si la banque peut offrir deux contrats différents, l'un avec un taux d'intérêt élevé et un collatéral moins exigeant et l'autre complètement inverse, les emprunteurs risqués choisiront le premier et les bons risques le second. Comme les emprunteurs pauvres ne peuvent par définition offrir de collatéral, cela signifie que le prêteur n'a pas la possibilité de séparer les bons risques des mauvais. Le contrat de prêt de groupe résout cette contrainte de sélection adverse en mobilisant les réseaux locaux d'informations. Ce qui équivaut à se procurer l'information sur les emprunteurs en utilisant des termes différents de prêt afin de séparer les bons clients des mauvais. L'accès à cette information locale spécifique est possible grâce aux liens de proximité et au capital social construit par les membres des groupes pris individuellement. Pour mettre en lumière cette hypothèse les auteurs considèrent la situation de deux types d'emprunteurs qu'ils différencient par leur type : risqué et type sûr et neutres au risque. Dans un contrat de prêt de groupe, tous les emprunteurs préfèrent s'associer à un partenaire sûr qu'à un partenaire risqué. Le premier rembourse plus souvent son prêt. Il en résulte que l'on réalise un gain plus élevé en ayant un partenaire sûr. Ce qui implique qu'à l'équilibre, les emprunteurs finissent toujours par s'associer avec des partenaires de même type. En conséquence, la banque (ou IMF) peut sélectionner les emprunteurs en modifiant le degré de l'engagement conjoint. Si la banque ne peut identifier le type d'emprunteur et qu'un instrument de sélection standard tel que le collatéral ne peut

être mobilisé, alors la banque offrira des crédits à tous les emprunteurs au même taux d'intérêt nominal. Sous un tel contrat, les emprunteurs sûrs subventionnent en d'une manière croisée les emprunteurs risqués par ce que les deux types remboursent le même montant en cas de succès. Comme les emprunteurs sûrs ont des projets qui réussissent plus souvent, la présence plus importante d'emprunteurs risqués dans les groupes pousse le taux d'intérêt d'équilibre à un niveau suffisant haut. Ce qui conduit à un retrait du marché des emprunteurs sûrs (moins risqués) à l'Akerlof. Il y a une sorte d'anti-sélection, les emprunteurs risqués chassant du marché les emprunteurs sûrs. Ne reste sur le marché à l'équilibre que les groupes d'emprunteurs risqués qui choisissent des prêts avec engagement conjoint et les emprunteurs sûrs choisissant des prêts avec collatéral non conjoint ou prêt individuel⁵. Alternativement, la présence des emprunteurs sûrs subventionnent quelques projets si ces mêmes emprunteurs connaissent leur type respectif. Or, sous un crédit avec un contrat conjoint, l'emprunteur doit rembourser la fraction de son crédit, même si le projet a obtenu un rendement très élevé. En outre, si son partenaire a obtenu un rendement plus faible, il devra payer un supplément lié à la nature même du contrat de prêt de groupe. En conséquence, il est plus profitable pour un emprunteur risqué d'avoir un partenaire sûr. Toutefois, un emprunteur quel qu'il soit préfère un partenaire sûr. Comme le partenaire sûr est un emprunteur lui-même, il apprécie mieux d'être avec partenaire sûr. L'emprunteur risqué devrait en théorie payer le partenaire sûr pour que celui-ci accepte d'être avec lui. Mais un tel paiement doit être suffisamment élevé de telle sorte que l'emprunteur risqué puisse renoncer. En conséquence, ce renoncement peut être un signal que peut capter la banque. Il en résulte selon Ghatak et Guinnane que la banque peut sélectionner les emprunteurs au regard du compagnon avec lequel il forme le groupe. Les emprunteurs risqués sont moins disposés que les emprunteurs sûrs d'accepter une augmentation de l'engagement conjoint. Si la banque offre deux contrats, l'un avec un engagement conjoint élevé et taux d'intérêt faible, et l'autre avec un faible engagement et un taux d'intérêt élevé, les emprunteurs sûrs sélectionneront le premier et les emprunteurs risqués le dernier. Si les groupes sont constitués exclusivement de partenaires sûrs, alors si toute chose est égale par ailleurs, le taux

⁵ C'est nous qui soulignons.

de remboursement et l'efficacité sont très élevés sous les contrats à engagements conjoints comparés aux contrats de dette standard. Car, les premiers exploitent la ressource utile que les seconds ne peuvent atteindre : l'information que les emprunteurs ont les uns sur les autres. Comme tous les groupes ne sont pas constitués d'emprunteurs de même type, lors de renouvellement de groupe pour un nouvel emprunt, les bons risques choisissent de pairs de même type, il en résulte deux types : les sûrs entre eux et les risqués entre eux aussi. Le contrat de prêt de groupe a été l'innovation majeure en microfinance car il permet de gérer comme nous l'avons souligné plus haut les risques d'anti-sélection et d'aléa moral qui conduisent au risque de défaut : la faillite des clients. Certains auteurs comme Tchakoute et Nkhili (2012) pensent que « le contrat de prêt de groupe améliore la qualité du portefeuille et la performance opérationnelle et économique des IMF ». Les modèles de contrat de groupe s'apparentent aux modèles de contrat de dette avec pénalité non pécuniaire à la Diamond (1984). Besley et Coate (1995), Armandariz de Aghio et Morduch (2000) font remarquer qu'en instaurant un système de sanction sociale, le contrat de prêt de groupe incite les cosignataires à veiller davantage à la capacité de remboursement des emprunteurs. La forme de pénalité non pécuniaire est non seulement l'ostracisme social des membres du groupe, mais aussi, l'inaccessibilité du groupe en défaut de paiement à un nouveau prêt. Ces deux mécanismes d'incitation conduisent les membres à s'auto-surveiller. Cependant, le contrat de prêt de prêt de groupe ne peut fonctionner efficacement que dans les zones où les liens sociaux sont solides et où les sanctions sociales sont efficaces. La difficulté de mettre en place ce type de contrat de dette, a conduit progressivement les IMF à lui substituer un contrat de dette individuel, plus proche d'un contrat de dette standard.

3. L'ampleur de la montée des risques de défaut vue au travers de quelques faits stylisés

En absence de données statistiques fiables sur le niveau de risque de défaut, nous avons cherché à identifier un certain nombre d'indicateurs permettant d'approcher le risque de défaut au Cameroun et au Congo les deux pays de l'Afrique centrale où l'industrie de la microfinance est la plus importante en terme de niveau d'activité et d'institutions agréées. Le mécanisme que l'on dénomme aujourd'hui par dérivation de la

microfinance est un signal de la montée des risques. Parmi quelques fiat stylisé largement évoqué traduisant une dérive, il y a par exemple le scandale de l'entrée en bourse de Compartamos en 2007. La recherche de la rentabilité et un rythme de croissance spectaculaire a conduit selon Bédécarrats (2010) à une application à ses clients des taux annuels dépassant les 100%. ..Elle induit même - poursuit l'auteur- « le danger de décapiter ou de surendetter les emprunteurs » (p. 93). Harford (2008) cité par Bédécarrats fait référence à des éditorialistes « qui redoutent que la course à la rentabilité en microfinance ne la convertisse prochainement en nouveau subprime » (p. 94). Les faits stylisé le plus marquants concerne la faillite des IMF au Cameroun et au Congo Brazzaville.

-la faillite des institutions de microfinance

Parmi les pays d'Afrique centrale, le Congo comme le Cameroun connaissent une montée des faillites d'institutions de microfinance depuis 2008. Le nombre des faillites prend une dimension que l'on qualifiée aujourd'hui d'inquiétante. Au Cameroun par exemple, les faillites sont devenues récurrentes. Mais, elles ne défrayaient pas la chronique du simple fait que le tissu des IMF est l'un des plus importants des pays d'Afrique centrale. Au début des années 2000, on dénombrait environ 1000 institutions avant l'entrée en vigueur de la loi COBAC en 2002. En 2008 on en dénombrait déjà environ 600 IMF en activité (Mayoukou, 2008). Le rapport COBAC de 2010 comptabilisait 446 institutions selon le rapport 2010 de COBAC. Cependant, le rapport du Ministère des finances (2011), évoquait 446 institutions. Entre 2009 et 2010 souligne le rapport, 35 institutions de microfinance avaient cessées toute activité. Mais les faits les plus marquant concerne la faillite des institutions de microfinance. Les institutions ci-après ont été purement et simplement « liquidées » entre 2007 et 2012. Il s'agit de :

-GOLDY BUSINESS FUND (2007)⁶

-La COFINEST (2008)

-La FIRST TRUST (2008)

-FIFA (2012)

-CAPCOL (2012).

La faillite de ces institutions de microfinance a eu un coût non négligeable. Pour la Goldy Business Funds, plus de 20.000 épargnants ont perdu leurs dépôts.

⁶ (...) date de la mise en liquidation de l'IMF

La COFINEST, d'abord mise sous administration provisoire, a été totalement mise en faillite en 2011.

Au Congo Brazzaville, on note des faits similaires. La commission bancaire de d'Afrique centrale (COBAC), lors de sa session du 27 juin 2013⁷ a demandé le retrait d'agrément des IMF congolaises ci-après :

- Horty Service ;
- Caisse pour le commerce et le développement (CCD) ;
- Congolaise de Caution Mutuelle (COCAM) ;
- Caisse Féminine Nationale d'Épargne et de Crédit Mutuel (CFNCM) ;
- CREDIT HLM SA ;
- Mutuelle d'Assistance Aux Commerçants et Aux Malades (MUDACOM)
- SIDE SA Ex Groupe MITSPA PHARMA CREDIT (SFIDE SA) ;
- Mutuelle de Sous-Traitance Sociale De Sécurité De Santé (SECU-SANTE) ;
- Mutuelle de Crédit d'Aide Sociale (MUCASO) ;
- Caisse Féminine de Développement Agricole et Commercial

-Les retards de remboursement, ou prêts à risque

L'un des indicateurs de la montée des risques de défaut en microfinance est le retard de remboursement des prêts accordés. Pour approcher ces retards de remboursement, deux indicateurs sont souvent utilisés. Le prêt à risque à plus de 30 jours et les prêts à risque à plus de 90 jours. Ces indicateurs sont maintenant disponibles pour les IMF qui communiquent leurs informations au MIX Market. Pour certains institutions de microfinance du Cameroun les PAR à plus de 30 jours et à plus de 90 jours dépassent 10% des encours de prêts. Cela témoigne d'une forte montée de risque de défaut. Au Congo Brazzaville, on note également une montée non négligeable de risque de défaut approchée par le ratio PAR à plus de 30 jours ou à plus de 90 jours. Ce phénomène de la montée de risque de défaut est aujourd'hui pointé du doigt par les divers rapports de la COBAC. Dans son rapport sur la situation du secteur de la microfinance au Congo, le risque de défaut est approché sous le qualificatif de créances en souffrance. Ces créances en souffrance, autrement l'encours des crédits en retard de remboursement ou dont le remboursement est devenu problématique et largement augmenté dans la plupart des IMF congolaises.

⁷ Cf. Situation du secteur de la microfinance au Congo au 31 janvier 2012, p.2

Dans l'une des institutions cela représente plus de 50% des encours de prêts. (Crédit Losca : CECFK, CCFSI, CAIEC), dans d'autres institutions ces crédits dépassent 20% des encours (CFPR, CFCM). Dans les institutions où ce ratio est largement inférieur à 5%, les crédits en souffrance sont apparus en 2012. En valeur ils représentent une part non négligeable. A la CAPPED ils atteignent la somme de 147 millions sur un encours de 2402 millions. A la MUCODEC, la plus grande institution de microfinance du Congo Brazzaville, le niveau des créances en souffrance est de 938 millions sur un encours de 55580 millions de francs CFA.

Quelques données tirées de la base de données du MIX Market donne un aperçu sur la montée du risque de défaut mesurée par les ratios de prêts à risque supérieur à 30 jours et 90 jours. Au regard des données des tableaux 1 et 2, on remarque une montée progressive du risque de défaut des clients. Au Congo Brazzaville deux institutions présentent un risque potentiel de défaut élevé. Il s'agit de FAM et de Pharma Crédit. Pour FAM, les ratios atteignent des taux élevés, environ 40%. Ce taux corroborent le niveau de créance en souffrance qui pour cette institution le ratio est de 32,16% au 31 décembre 2012. Les informations diffusées par le MIX Market ne corroborent pas ceux de la COBAC. Mais ces deux établissements ont vu leur agrément suspendu et seront forcement mise en liquidation ou placé sous administration provisoire.

Pour la Cameroun, les établissements mise en faillite n'apparaissent pas dans le rapport du MIX. Toutefois, les données du MIX Market font ressortit des ratios de prêt à risque élevé Ces ratios atteignent respectivement 20, 25 et 40% pour La Camccul, SOFINA et CE PROM MATURE.

Tableau 1 : Montée des risques de crédit au Congo

IMF	Années	Emprunteurs	Dépôts en dollars	Prêts	Emprunteurs actifs	PAR >30 jours	PAR > 90 jours
CAPPED	2005	0	3208614	503831	1169	10.17%	8.32%
CAPPED	2006	0	5080942	842074	2959	22.36%	20.07%
CAPPED	2008	0	7601734	1788784	1556	12.82%	11.38%
CAPPED	2009	0	9007401	2550255	3165	18.01%	10.87%
FAM	2002			36079	63	4.29%	
FAM	2003			73845	117	2.57%	
FAM	2004			112933	111	5.12%	
FAM	2005			138865	120	36.25%	
FAM	2006			203054	144	45.18%	
FAM	2008	521	560646	597465	228	48.68%	36.03%
MUCODEC	2009	16931565	236270003	69804262	71871	1.17%	1.17%
Pharma-crédit	2001			123946	500	0.38%	
Pharma-crédit	2002			130384	1	0.21%	
Pharma-crédit	2003			23986	2	0.21%	
Pharma-crédit	2004			141238	261	0.16%	
Pharma-crédit	2005			35877	2013	1.11%	

Source : MIX Market

Portefeuille à Risque des IMF du Cameroun

	Années	Dépôts	Portefeuille de Prêt en dollars	Emprunteurs actifs	PAR à 30 jours	PAR à 90 jours
A3C	2008	1585992	876748	4307	26.26%	25.41%
ACEP Cameroon	2008	2884853	16813708	715	4.80%	2.14%
ACEP Cameroon	2009	4004648	19876261	7027		
ACEP Cameroon	2010	4754233	22476478	7609	11.78%	2.76%
ACEP Cameroon	2011	6594249	27624135	9956	5.09%	3.73%
Advans Cameroun	2008	664233	1169305	2099		
Advans Cameroun	2009	2351553	5638482	5519	2.17%	1.05%
Advans Cameroun	2010	7051138	12838331	7177	2.58%	1.35%
CamCCUL	2008	139425655	91959264	38696	18.23%	11.00%
CamCCUL	2009	157406793	125182192	66153	36.64%	25.97%
CamCCUL	2010	172072384	141479337	74262	30.63%	22.81%
CamCCUL	2012	223864441	174059064	74521	42.69%	37.23%
CDS	2008	20923597	14049874	38873	35.03%	31.29%
CDS	2009	22576640	17868842	38693	28.28%	25.11%
CDS	2010	24260180	21306117	28394	33.88%	18.33%
CEC	2012	7407959	5420574	3819	40.62%	30.80%
CEC-PROM Mature	2010	2139775	1529,590	390	45.44%	39.72%
CEC-PROM Mature	2012	1827341	1825578	320	41.46%	39.85%
CGF	2010	0	842411	594	14.92%	9.12%
MCÂ²	2010	58190994	25841409		16.24%	14.74%
SOFINA	2007	1115646	731963	966	17.10%	17.10%
SOFINA	2008	1447228	696117	1074	25.71%	20.10%
SOFINA	2009	2014227	1143586	17	20.01%	13.43%
SOFINA	2010	2257727	2141950	2232	10.97%	7.89%
SOFINA	2011	1843416	2575295	2826	17.69%	16.31%

Source : MIX Market.

Or, un personnel moins compétent est une source de risque : le risque opérationnel. En Afrique centrale notamment au Cameroun une nouvelle source de risque de défaut émerge. C'est la montée de la concurrence dans l'octroi des micro-prêts. La concurrence entre IMF conduit les clients peu scrupuleux à solliciter pour le même besoin plusieurs IMF. L'absence d'une centrale de risque ou d'un rapprochement des services de prêt des IMF conduit à une concentration des prêts aux mains de quelques clients.

4. Les déterminants de la montée des risques de défaut en microfinance

La montée des risques en microfinance dans le monde et surtout en Afrique centrale est liée entre autres à la mutation même du métier de microfinancier et des mécanismes de prêts. Cette situation a été qualifiée par certains de dérive de la microfinance (Bédécarrats, F, op. cit)

La spécificité du métier microfinancier résulte de la petite taille des prêts et des dépôts qui conduisent souvent à des coûts élevés de traitement de l'information. Pour une banque par exemple, un encours de prêt de 100.000 dollars n'engendre que de faible de coût de traitement, car deux ou trois prêts peuvent suffire à absorber cette somme. Ce qui n'est pas le cas en microfinance. Atteindre un encours de 100000 dollars peut nécessiter mille petits prêts de 100 dollars. Or le traitement de chacun des micro-prêts est coûteux du fait de la duplication des coûts de traitement de l'information. Avec le contrat de prêt de groupe, le coût de traitement de l'information était très largement endogénéisé, puisqu'il était pris en charge par le groupe. Le prima accordé désormais -surtout en Afrique centrale- au prêt individuel se traduit par une mutation de la technologie de prêt, autrement dit par le changement de contrat de prêt. Le passage du contrat de prêt de groupe au contrat de prêt individuel a entraîné, dans beaucoup d'IMF, une hausse des coûts de sélection de clients et des coûts de vérification des résultats ou de monitoring. Or, ces coûts étaient jadis assumés les groupes eux-mêmes. L'auto-sélection permettait aux membres d'écarter les mauvais risques et de ne garder que les bons risques. Ce mécanisme permettait aussi de pousser les mauvais risques à se constituer en groupe homogène et du fait de la faible durée de remboursement (12 mois maximum), ils signalaient plus facilement leur type à l'IMF à la fin du cycle de prêt. Les bons risques se voyaient alors octroyé un crédit de taille plus importante que la précédente conduisant ainsi à un effet dit « d'incitation dynamique ». Mais le

passage au prêt individuel dans la plupart des institutions de microfinance a bouleversé tout ce processus. C'est l'IMF elle-même qui doit assumer le coût de sélection des clients et de monitoring. Elle se doit donc de mettre en place une technologie de traitement de risque efficace.

La montée des risques de défaut est donc dans un premier temps liée à la non maîtrise par beaucoup d'institutions de microfinance, de la technologie de traitement de risque ; et dans un deuxième temps à la mauvaise gouvernance (Lelart, M. 2008, Labie M., ???). Des prêts sont accordés à certains clients sans une véritable étude du projet à financer. Les activités financées étant souvent informelles, la mauvaise connaissance de ce secteur ne peut permettre, dans le cas d'un contrat de prêt individuel, une meilleure appréciation du niveau de risque. Du côté de l'actif, l'encours des crédits dépasse parfois le volume des dépôts. Mais là n'est pas fondamentalement le problème. Le risque émerge du côté passif et affecte l'actif, car la nature des dépôts sur lesquels sont adossés les prêts est souvent inadaptée. Beaucoup d'IMF utilise des dépôts journaliers pour accorder des prêts. Il y a là une inadéquation actif-passif. Le contrat de dépôt journalier étant très liquide-puisque le retrait peut se faire à tout moment-soumet l'IMF à un risque de liquidité. Plusieurs IMF ont été mis en faillite par des runs déclenchés par la clientèle des déposants journaliers qui mènent souvent des activités à rotation rapide, et l'IMF ne joue pour eux dans ce cas qu'un rôle de coffre fort.

La mauvaise gouvernance implique directement les dirigeants de l'IMF. La COBAC dans son rapport sur la situation du secteur de la microfinance en 2010 (op. cit, p. 2) relève que dans certaines IMF on note « un cumul de poste de dirigeant et de président du conseil d'administration ». Ce type de cumul conduit parfois à l'octroi de prêts sur une base « clientéliste » (cf. Guérin et Kumar, 2007, Dixon and al., 2006). Mais souvent la mauvaise gouvernance peut se traduire aussi par des détournements déguisés ou des situations de collusion entre certains dirigeants et des clients. Dans certaines institutions les crédits sont accordés en priorité aux membres du conseil d'administration. C'est ce qui s'est produit pour la COFINEST où l'encours des prêts accordés aux membres du conseil d'administration s'approchait du niveau du déficit de l'institution. Par ailleurs, la COBAC a ouvert des procédures disciplinaires affectant certains dirigeants des IMF suite aux infractions à la réglementation. Certains dirigeants ont privilégié l'activité de transferts de fonds au détriment de leur mission principale. Cette dérive conduit à la forte montée du risque opérationnelle (erreur, omission, fraude).

La mauvaise gouvernance conduit parfois à une croissance non maîtrisée. Le rapport sur la microfinance au Cameroun en 2011 le montre bien. De 2002 à 2008 le taux de croissance des crédits est allé de pair avec celui du nombre de guichets au Cameroun. De 2002 à 2007 le nombre de guichets est passé de 695 à 1111. Ce nombre a connu ensuite une baisse en 2009. Les crédits accordés ont augmenté de

47,15% de 2005 à 2006. Cette croissance non maîtrisée a eu pour conséquence une dégradation des fonds propres qui sont passés pour l'ensemble des institutions de 20,136 milliards à 14,021 milliards. Quatre IMF se sont retrouvées selon le rapport du ministère des finances 2011 avec des fonds propres négatifs.

5. En guise de conclusion

Le risque de défaut en microfinance est aujourd'hui un phénomène qui touche beaucoup de pays. Dans plusieurs pays (Bosnie, Pakistan, Nicaragua, Maroc, l'Inde) les clients du secteur de la microfinance souffrent d'un surendettement. Celui-ci est d'abord dû à la non maîtrise du contrat de prêt individuel qui s'est substitué au contrat de prêt de groupe. Il est ensuite la cause d'une mauvaise gouvernance conjuguée à une croissance non maîtrisée. Dans le cadre du contrat de prêt de groupe l'auto-sélection des clients permettait d'endiguer le risque d'anti-sélection. Ce type de contrat lorsqu'il fonctionnait bien permettait non seulement de réduire les coûts de vérification des résultats, mais aussi le risque de défaut. Avec l'usage du contrat de prêt individuel, les emprunteurs potentiels de bonne qualité doivent être en mesure d'émettre des signaux que doivent capter les micro-prêteurs ; mais ces signaux ne doivent pas être imités par les emprunteurs présentant un risque élevé. Sinon, la conséquence serait l'élimination du marché des bons clients au profit des clients de mauvaise qualité. Le contrat de prêt individuel a éliminé l'une des spécificités la microfinance qu'était le collatéral social en lui substituant des collatéraux classiques (hypothèque par exemple) sans que soit mis en place dans beaucoup de pays des mécanismes juridiques permettant leur mobilisation en cas de faillite. Le développement du prêt individuel a aussi poussé les IMF à se lancer dans une course aux guichets afin de toucher une grande clientèle ce qui s'est traduit pour certaines d'entre elles en une croissance non maîtrisée. Le prêt de groupe a aussi provoqué dans certains pays une montée de risques de défaut, comme au Maroc et en Inde. Ici, la cause de la montée du risque a été la mauvaise gouvernance et les défauts stratégiques des clients. D'autres facteurs que nous n'avons pas évoqués dans cet article contribuent à la montée de risques de défaut des clients. Il s'agit par exemple du refinancement de certaines IMF sur les marchés des capitaux. Cette nouvelle logique de refinancement a conduit à la montée de risques de taux d'intérêt et de taux change qui une fois transférés aux clients ont surenchéri leurs emprunts en monnaie nationale. L'ensemble de ces difficultés a conduit à la faillite des IMF dans plusieurs pays. L'Afrique centrale notamment le Cameroun et le Congo découvrent progressivement la montée des risques dans un secteur qui était jusqu'à lors réputé comme moins risqué. Plus d'une dizaine d'établissements ont été mis en faillite dans les deux pays entre 2008 et 2010.

Références bibliographiques

Akerlof G., (1970), "The market for lemons: quality uncertainty and the market mechanism", *The Quarterly Journal Of Economics*, 84, (3), p. 488-500.

Armendariz de Aghion B., Morduch J., (2000), « Microfinance beyond group lending », *The economics of transition*, 8 (2), p. 401-420.

Bédécarrats F., (2010), *Evaluer la microfinance entre utilité sociale et performances financières* », p. 87-107.

Bhole B., Ogden S., (2009), « Group lending an individuel lending with strategic default », *Journal of development economics*, p. 348-363.

Besley T., Coate S., (1995), « Group lending, repayment incentives and social collateral", *Journal of Development Economics*, 46, p.1-18.

Commission bancaire de l'Afrique centrale, (2013), *Situation du secteur de la microfinance au Congo au 31 janvier 2012*, Rapport COBAC, session du 27 juin.

Diamond D., (1984), "Financial intermediation and delegated monitoring", *Review of Economic Studies*, 51, p. 393-414.

Dixon R, and al. (2007), « Loan officers and loan delinquency in microfinance », *Accounting Forum*, 31, p.47-71.

Donnadieu L., (2009), *Audit externe du risque de crédit appliqué au secteur de la microfinance dans les pays en développement*, FIDEF, Octobre p.

Flannery M., (1986), « Asymmetric information and risky debt maturity choice », *Journal of Finance*, 41 (1), p. 19-37

Harrington R., (1987), *La gestion par les banques de leurs actifs et de leurs passifs*, OCDE, Paris, 201p.

Gale D., Hellwing M. (1985), "Incentive compatible debt contracts: the one-period problem", *Review of Economics Studies*, 52 (4), p. 647-663.

Ghatak, M., (1999), "Group lending, local information and peer selection", *Journal of development Economics*, Vol. 60, pp. 65-101.

Ghatak M., Guinnane T.W (1999), « The economics of lending with joint liability : theory and practice", *Journal of development economics*, vol. 60. pp. 199-228.

Guérin I., Kumar S., (2007), « Clientélisme, courtage et gestion des risques en microfinance », *Autrepart*, p.13-26

Lacker J., (1991), "Why is there debt ?", Federal Reserve Bank of Richmond Economic Review, 77, p.3-19.

Leland H., Pyle D., (1977), Information asymmetries, financial structure, and financial intermediation », Journal of Finance, 32 (2), p. 371-387.

Lelart M., (2008), « Proximité et risque dans la microfinance », Revue Gestion 2000, p.37-46

Ministère des finances du Cameroun, (2011), *Evaluation du secteur de la microfinance au Cameroun*, Rapport Final , Août

Tchakoute T. H., Nekhili M., (2012), « Gestion des risques et performance des institutions de microfinance », p.127-148.

Tedeschi G-A., (2006), « Here today, gone tomorrow : can dynamic incentives make microfinance more flexible ? », Journal of development economics, 80, p.84-105

Townsend R., (1979) " Optimal contracts and competitive markets with costly state verification", Journal of Economic Theory, 21. P. 265-293.

Stiglitz J., (1990), "Peer monitoring and credit markets", The World Bank Economic Review, vol. 3: pp. 351-366

Stiglitz J., Weiss A., (1981), "Credit rationing in markets with imperfect information", American Economic Review, 71 (3), p. 393-410.

------(1983), "Incentive effects of terminations: Applications to credit and labor market, American Economic Review, 71., p. 912-927

Varian H. R., (1990), "Monitoring agents with other agents", Journal of institutional and theoretical economics, pp. 153-174.

Vogelgesang U., (2003) "Microfinance in times of crisis: the effects of competition, rising indebtedness, and economic crisis on repayment behavior

Williamson S., (1986), "Costly monitoring, financial intermediation, and equilibrium rationing", Journal of Monetary Economics, 18, p. 159-179.

